

CRITERES (en fonction de la spécificité de la commune)	INEXISTANT	INITIE	REALISE	CONFORTE	Critères obligatoires pour l'obtention de la 1 ^{ère} fleur
PATRIMOINE VEGETAL ET FLEURISSEMENT					
Arbres					
Gestion, qualité d'entretien (taille) et mesures de protection					X
Renouvellement					X
Diversité botanique dont fruitiers					X
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques en fonction des lieux)					X
Arbustes et plantes grimpantes					
Gestion, qualité d'entretien (taille) et mesures de protection					X
Renouvellement					X
Diversité botanique					X
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques en fonction des lieux)					X
Pelouses, prairies, gazons, couvre-sols, plantes mellifères ou nectarifères					
Gestion et qualité d'entretien en fonction des lieux (exemple pelouses et prairies fleuries)					X
Pertinence de la gamme végétale en fonction des lieux					
Fleurissement					
Pertinence de la gamme végétale (diversité, identité) en fonction des lieux					X
Pertinence des techniques et supports de plantation					X
Intégration paysagère et identitaire (associations végétales, couleurs, volumes, structures)					X
Gestion et qualité d'entretien					X
Présence du végétal toute l'année					X
GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC					
Actions en faveur de la biodiversité					
Connaissance et inventaire (espèces végétales, animales et habitats...)					X
Protection (nichoirs, arbres à insectes, arbres à fruits en hiver...)					X
Sensibilisation (supports de communication, d'expositions, événements)					X
Actions en faveur des ressources naturelles					
Connaissance et protection des sols					X
Gestion de l'eau (ressources et usages : paillage, récupération eau de pluie, arrosage intégré...)					X
Limitation et valorisation des déchets verts (mulching, compost, broyage)					X
Méthodes alternatives d'entretien					X
Energie (réduction des consommations et solutions alternatives)					
Autres actions contre le changement climatique (ilots de fraîcheur, désartificialisation des sols, etc)					
Actions en faveur de la qualité de l'espace public					
Maîtrise de la publicité et des enseignes, affichage					X
Intégration homogène et harmonieuse du mobilier urbain (banc, abribus, poubelle)					X
Qualité de la voirie et de la circulation					X
Propreté (détritus, points noirs)					X
Accessibilité des aménagements et des équipements aux diverses formes de handicap					X
Actions en faveur de la santé et du bien-être des usagers (parcours de santé, etc)					X
Mise en valeur du patrimoine bâti (ravalement de façades, végétalisations...)					
Effacement des réseaux					

CRITERES (en fonction de la spécificité de la commune)	INEXISTANT	INITIE	REALISE	CONFORTE	Critères obligatoires pour l'obtention de la de la 1 ^{ère} fleur
ANALYSE PAR ESPACE					
Entrées de commune					X
Centre de commune					X
Abords d'établissement public					X
Quartiers d'habitations					X
Cimetières					X
Espaces naturels					X
Aires de jeux					X
Parcs et jardins					X
Jardins à vocation sociale et pédagogique (familiaux, partagés, ouvriers)					
Espaces sportifs					
Zones d'activité					
Maillages et coulées vertes					
Mobilités douces et infrastructures de déplacement					
Espaces de loisirs et d'hébergement					
FLEURISSEMENT ET VIE LOCALE					
Animation et promotion de la démarche					
Information auprès des habitants (journaux, sites internet, affiches)					X
Concertation					X
Animation /pédagogie					X
Promotion du label					X
Actions vers les touristes					X
MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL					
Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental, etc)					X
Présentation des motivations pour l'obtention du label					X
Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion					X
Transversalité entre les services municipaux et/ou les acteurs locaux					X
Concertation avec les autres gestionnaires de l'espace public					X
Prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement					X
Gestion différenciée (pertinence de la gestion en fonction des lieux)					X
VISITE DU JURY					
Composition du dossier de présentation					X
Présence du binôme élu/technicien					X
Organisation de la visite et pertinence du circuit					X
EVALUATION DE LA COMMUNE					
EVALUATION CRITERES POUR LA 1ERE FLEUR					
DECISION DU JURY :					